

## RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2016

Convocation : 12 octobre 2016

Affichage : 24 octobre 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le douze octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absente excusée** : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Marcel NÉE).

**Secrétaire de séance** : LEPOITTEVIN Béatrice

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 31 août 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour les réseaux d'électricité ». L'assemblée, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce point.

### **URBANISME**

**Déclarations Préalables** :

- ECO ENVIRONNEMENT – 14 Hauteville : Pose de panneaux photovoltaïques.
- PLATON Hubert – 73 Gravelle de Haut : Découpage d'une parcelle en deux parcelles constructibles.
- CHEVASSUT Nicolas – 62 Les Bertrands : Construction d'un abri de jardin.

**Permis de Construire** :

- PASQUIER Mickaël et Sophie – 28 Hameau Dubost : Construction d'une maison.
- HELAINE David et Laëtitia – 4 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'une maison.

### **VOIRIE**

- **Programme voirie 2016** : Les travaux de réfection auraient dû commencer le lundi 10 octobre, mais la présence de l'entreprise TOFFOLUTTI n'est effective que depuis aujourd'hui. Malgré tout, les dates prévues pour la pose du goudron sont maintenues. Serge COTTEBRUNE indique que, suite au courrier déposé dans les boîtes à lettres des riverains, plusieurs personnes ont contacté l'entreprise retenue pour la faire travailler sur leur propriété. Beaucoup d'entre elles sont encore en attente du devis, et craignent de ne pas pouvoir profiter de la présence des engins sur place pour que les travaux soient réalisés.
- **Arrêt de bus du City** : Les travaux de mise en place de cet arrêt de bus ayant été mal réalisés, il convient de refaire l'emplacement devant l'abri bus. Ces travaux étaient initialement prévus dans le chiffrage du cabinet d'études, alors qu'ils sont du ressort du Conseil Départemental, or celui-ci n'a plus les finances sur l'exercice 2016 pour le réaliser. La commune était prête à les prendre à sa charge, mais ceux-ci avaient été sous-estimés, et lors de la dernière réunion de chantier, l'entreprise TOFFOLUTTI a présenté un devis de 7613,10 € TTC, ce qui nécessiterait un avenant ainsi qu'une décision modificative. Au vu du montant, l'assemblée ne souhaite faire réaliser ces travaux dans le

cadre de son marché avec TOFFOLUTTI, et préfère patienter jusqu'au début de l'année 2017 pour que le Département les refasse à sa charge.

### **FDGDON : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES CHENILLES URTICANTES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme proposé par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche concernant la lutte collective contre le frelon asiatique.

Ce programme a pour objectif de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques en passant par une gestion centralisée. Le montant de la participation à cette lutte collective est de 81 € pour Tollevast pour l'année 2016.

Ce programme permettra également aux communes d'intervenir sur des terrains privés, et d'éviter de mauvais agissements qui auraient pour conséquence une prolifération plus importante de ces espèces.

Les frais d'intervention de l'entreprise dépêchée par la FDGDON seraient à la charge de la commune, le montant s'étalant de 100 € à 250 € selon la hauteur du nid.

Estimant que ces interventions iraient dans le sens d'une sécurisation des tollevastais, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention et à mandater les paiements relatifs à la convention et aux éventuelles interventions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nid a déjà été signalé au niveau du hameau « Les Martins ». Une demande sera envoyée au plus vite auprès des services de la FDGDON.

### **BÂTIMENTS**

La commande de panneaux de signalisation prévus pour l'accessibilité dans le cadre de l'AD'AP sera effectuée prochainement. Les crédits à cet effet sont prévus sur l'article 2188-45 de la section d'investissement.

### **CCDD : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS »**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer la compétence en matière de **Financement du contingent SDIS**.

Ce transfert a pour effet de figer le montant versé en 2016.

### **CCDD : RAPPORT ANNUEL DU CIAPH**

Le rapport annuel de la CCDD concernant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de l'exercice 2015 est consultable en mairie.

### **PERSONNEL : CRÉATION D' UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (6h / 35h), chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de l'aide à la cantine et de l'accompagnement des enfants dans le transport scolaire, et d'éventuels remplacements en garderie périscolaire. L'agent qui sera nommé sur ce poste est déjà connu, il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir.

### **PERSONNEL : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à créer un poste en contrat à durée déterminée pour novembre et décembre, dans l'attente que le poste précédemment créé soit pourvu.

Par ailleurs, un agent est en arrêt maladie suite à un accident de travail depuis le 20 septembre 2016, et la commune perçoit des indemnités journalières de la part de l'assurance du personnel. Cet arrêt de travail risquant d'être prolongé encore quelques temps, il est proposé à l'assemblée de recruter un agent en renfort jusqu'au 31 décembre 2016, afin de ne pas cumuler plus de retard

dans les travaux programmés. Ce poste comprend les fonctions d'agent polyvalent affecté au service « Bâtiments / Voirie / Espaces verts ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **FINANCES : INDEMNITÉS DU PERCEPTEUR**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Prisard Jacques.

La trésorerie de Tourlaville fermant définitivement le 31 décembre 2016, la commune de Tollevast sera rattachée à la trésorerie principale de Cherbourg.

### **FINANCES : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU STADE DE HARDINVEST**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la commune de Hardinvest concernant la répartition des frais de fonctionnement du stade de Hardinvest. Le montant pour Tollevast est de 3129,16 €.

Après avoir comparé avec la répartition proposée par Tollevast aux trois autres communes signataires de la convention, l'assemblée, à l'unanimité, valide la proposition de la commune de Hardinvest.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion de conseil municipal du 21 décembre 2015, la redevance d'occupation provisoire du domaine public avait été instaurée pour le gaz. Il convient désormais de l'instaurer pour les réseaux d'électricité.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du collège des « Provinces » demandant à la commune de participer à hauteur de 12 euros par enfant de la commune scolarisé dans cet établissement pour l'achat de fournitures scolaires. Cette demande concerne deux enfants.

L'assemblée estime que ces frais ne relèvent pas des compétences communales mais des compétences départementales. Si chaque collège recevant des élèves de la commune faisait la même demande, le coût serait bien trop élevé. De ce fait, l'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Accès internet : Stéphane BARBÉ informe le conseil municipal qu'il a reçu un représentant de la société OZONE, partenaire du Conseil Départemental en charge de l'accès internet pour les foyers mal desservis. Les conseillers sont informés que s'ils connaissent des foyers mal desservis en matière de débit internet, ils doivent prendre contact avec la mairie, qui les redirigera vers la société concernée.
- Virage sur la « Longue Chasse » : Béatrice LEPOITTEVIN indique qu'elle a eu des retours positifs sur les travaux de la « Longue Chasse » de la part du maire de Hardinvest. Celui-ci serait moins accidentogène.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 14 décembre 2016.

*Fin de la séance : 22h10*